

06 juin 2003 -17:00

## Conseil des ministres du 6 juin 2003

Le conseil des Ministres s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy Verhofstadt.

Le conseil des Ministres s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy Verhofstadt.

Il a pris les décisions suivantes:- un projet d'arrêté royal relatif au personnel de l'Agence fédérale d'accueil des demandeurs d'asile (communiqué 2) ;- la conclusion d'un marché relatif à l'entretien des camions Renault utilisés au sein de la Défense (communiqué 3) ;- une série de dossiers indispensables pour la continuité du service public au sein du département de la Défense (communiqué 4) ;- un projet d'arrêté royal instituant des comités de personnel au sein du Service public fédéral (SPF) Finances (communiqué 5) ;- un projet d'arrêté royal relatif au droit à rémunération pour copie privée des auteurs, des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et d'Oeuvres audiovisuelles (communiqué 8) ;- le rapport de la Cellule Interdépartementale de Prévention (CIP), en ce qui concerne l'année 2002 (communiqué 9) ;- la cinquième liste des nouveaux engagements juridiques à conclure dans le cadre de la coopération au développement (communiqué 10).

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Sarah Delafortrie  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 07  
[sarah.delafortrie@premier.fed.be](mailto:sarah.delafortrie@premier.fed.be)

06 juin 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 6 juin 2003](#)

## Agence fédérale d'accueil des demandeurs d'asile

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre de l'Intégration sociale, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) relatif au personnel de l'Agence fédérale d'accueil des demandeurs d'asile.

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre de l'Intégration sociale, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) relatif au personnel de l'Agence fédérale d'accueil des demandeurs d'asile.

Il s'agit de compenser une perte salariale due au fait de la différence de traitement entre contractuels et statutaires. Pour rappel, lors de la création de cette Agence, les agents nommés à titre définitif de l'Administration de l'Intégration sociale ont eu la possibilité d'être désignés pour une fonction auprès de l'Agence. Ils ont été engagés, par contrat de travail, avec maintien de leur situation salariale. Toutefois, étant donné que les cotisations sociales sont plus élevées pour les contractuels que pour les statutaires, les agents qui ont fait ce choix ont un salaire net inférieur. Cette perte salariale sera donc compensée par un complément de salaire de 3%.(\*) modifiant l'arrêté royal du 22 octobre 2001 portant diverses dispositions relatives au personnel de l'Agence fédérale d'accueil des demandeurs d'asile

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

06 juin 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 6 juin 2003](#)

## Entretien des camions Renault de la Défense

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé la conclusion d'un marché relatif à l'entretien des camions Renault utilisés au sein de la Défense.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé la conclusion d'un marché relatif à l'entretien des camions Renault utilisés au sein de la Défense.

Ce marché pluriannuel d'une durée indéterminée, conclu selon la procédure négociée, concerne plus précisément :- la livraison de pièce de rechange et d'outillage d'origine ;- l'exécution des réparations et/ou l'échange standard de composants de ces camions ;- l'assistance technique. Depuis 1986, la Défense a acquis 114 véhicules Renault. Il s'agit de 41 dépanneuses lourdes, de 38 tracteurs et de 35 camions tout usage.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

06 juin 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 6 juin 2003](#)

## Engagements budgétaires pour le département de la Défense

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé une série de dossiers indispensables pour la continuité du service public au sein du département de la Défense.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé une série de dossiers indispensables pour la continuité du service public au sein du département de la Défense.

Ces engagements concernent l'acquisition de matériel (vêtements, tenues de protection, tentes) ou des contrats de services (entretien de systèmes de chauffage et de climatisation, ramassage et traitement de produits pétroliers).L'inspection des Finances a émis un avis favorable concernant ces dossiers.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

06 juin 2003 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 6 juin 2003

## Comités de personnel

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture (\*), un projet d'arrêté royal instituant des comités de personnel au sein du Service public fédéral (SPF) Finances.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture (\*), un projet d'arrêté royal instituant des comités de personnel au sein du Service public fédéral (SPF) Finances.

Pour rappel, le personnel du Ministère des Finances, à l'exclusion de celui de l'Administration des Pensions et de l'Administration du Budget et du Contrôle des dépenses, a été transféré à la cellule provisoire, créée auprès du SPF Finances par arrêté ministériel (\*\*). En conséquence, le Comité de direction a, depuis le 1er janvier 2003, repris les compétences du Conseil de Direction en ce qui concerne quelque 30.000 membres du personnel. Bien que les règles statutaires actuelles autorisent, dans certaines hypothèses, le Comité de Direction à déléguer certaines compétences en matière de gestion du personnel à des comités ad hoc, aucune délégation n'était prévue dans les matières suivantes : - procédures disciplinaires, quelle que soit la gravité des faits; - promotions par avancement de grade ou par avancement barémique, nominations par changement de grade; - cumuls d'activités professionnelles; - désignations pour l'exercice d'une fonction supérieure. Pour éviter la paralysie du Comité de Direction par une surcharge de dossiers qui, par leur nature, peuvent être délégués, la possibilité est donnée au Comité de direction de déléguer une partie de ses compétences statutaires à des comités de personnel. (\*) voir communiqué n°31 du 4 mai 2003.(\*\*) du 18 décembre 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et  
des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

06 juin 2003 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 6 juin 2003

## Rémunération pour copie privée de CD-Roms

Sur proposition de M. Charles Picqué, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé en seconde lecture (\*), après avis du Conseil d'Etat, un projet d'arrêté royal (\*\*) relatif au droit à rémunération pour copie privée des auteurs, des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et d'œuvres audiovisuelles.

Sur proposition de M. Charles Picqué, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé en seconde lecture (\*), après avis du Conseil d'Etat, un projet d'arrêté royal (\*\*) relatif au droit à rémunération pour copie privée des auteurs, des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et d'œuvres audiovisuelles.

Le projet d'arrêté a pour but, d'une part, d'adapter les tarifs de la rémunération pour copie privée relatifs aux CD-Rom audio et autres supports sonores numériques et, d'autre part, d'instaurer le tarif de la rémunération pour copie privée pour les CD-Rom data. La Commission de consultation des milieux intéressés a rendu un avis unanime. (\*) voir également le communiqué n°4 du Conseil des Ministres du 10 janvier 2003 (\*\*) portant modification de l'arrêté royal du 28 mars 1996.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

06 juin 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 6 juin 2003](#)

## Cellule Interdépartementale de Prévention

Sur proposition de M. Charles Picqué, Ministre de l'Economie et de Mme Annemie Neyts, Ministre chargée de l'Agriculture, le Conseil des Ministres a approuvé le rapport de la Cellule Interdépartementale de Prévention (CIP), en ce qui concerne l'année 2002.

Sur proposition de M. Charles Picqué, Ministre de l'Economie et de Mme Annemie Neyts, Ministre chargée de l'Agriculture, le Conseil des Ministres a approuvé le rapport de la Cellule Interdépartementale de Prévention (CIP), en ce qui concerne l'année 2002.

Durant l'année 2002, la CIP s'est essentiellement consacrée à la poursuite des missions qui lui avaient été confiées, à savoir: - assurer le suivi constant des règlements de contrôles européens par tous les services de contrôle, via un suivi strict des rapports et l'effort dans la continuité des activités des services, compte tenu des diverses restructurations Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire, Régionalisation, Copernic);- vérifier l'application concrète des instructions existantes sur le terrain, par des missions préventives de contrôle;- s'assurer de la bonne coordination des missions de l'Union européenne.Par ailleurs, l'exercice 2002 a été une année de transition pour la CIP. Elle a ainsi vu l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire devenir opérationnelle et la fin de la régionalisation des matières agricoles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

06 juin 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 6 juin 2003](#)

## Coopération au Développement

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères et de M. Eddy Boutmans, Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé la cinquième liste des nouveaux engagements juridiques à conclure dans le cadre de la coopération au développement.

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères et de M. Eddy Boutmans, Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé la cinquième liste des nouveaux engagements juridiques à conclure dans le cadre de la coopération au développement.

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères et de M. Eddy Boutmans, Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé la cinquième liste des nouveaux engagements juridiques à conclure dans le cadre de la coopération au développement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe